

Informations de base	
2008/2605(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la situation en Chine après le tremblement de terre et avant les jeux olympiques Subject 3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité 4.10.13 Sports 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux Zone géographique Chine	

Acteurs principaux		
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Relations extérieures	FERRERO-WALDNER Benita

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
09/07/2008	Débat en plénière		Résumé
10/07/2008	Décision du Parlement	T6-0362/2008	Résumé
10/07/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2008/2605(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0340/2008	09/07/2008	
Proposition de résolution		B6-0341/2008	09/07/2008	

Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0362/2008	10/07/2008	Résumé

Résolution sur la situation en Chine après le tremblement de terre et avant les jeux olympiques

2008/2605(RSP) - 10/07/2008 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

À la suite du débat qui a eu lieu le 9 juillet 2008, le Parlement européen a adopté par 439 voix pour, 51 voix contre et 139 abstentions, une résolution sur la situation en Chine après le tremblement de terre et avant les jeux olympiques. Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE et UEN.

Le Parlement se félicite de l'évolution des relations UE-Chine, des dialogues sectoriels et de la coopération étroite sur diverses questions de portée mondiale. Il demande aux autorités chinoises de garder à l'esprit le fait que les alertes sismiques représentent un indice du niveau de développement d'un pays et souligne qu'il est vital de répondre efficacement et rapidement à toute alerte que la communauté scientifique peut transmettre aux autorités.

Les députés se félicitent de la reprise des contacts, après les évènements du mois de mars 2008 à Lhassa, entre les représentants du Dalaï Lama et les autorités chinoises. Ils encouragent les deux parties à intensifier ces contacts pour jeter les bases d'une confiance réciproque, seule condition qui pourra permettre d'aboutir à une solution politique mutuellement acceptable.

La résolution déplore que les relations avec la Chine n'aient progressé que dans les domaines commercial et économique, sans aucun progrès notable dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie. Les députés rappellent les engagements pris par la Chine en matière de droits de l'homme lorsque ce pays s'est vu confier l'organisation des jeux olympiques ; ils condamnent le recours fréquent à la peine de mort et appellent les autorités chinoises à décréter un moratoire sur les exécutions. Ils demandent également aux autorités chinoises de mettre un terme à la campagne de « rééducation patriotique », qui s'est intensifiée depuis le début du mois d'avril, pendant la période des jeux olympiques, au nom de la « trêve olympique ».

Le Parlement constate avec satisfaction que la Chine n'a pas tardé à accepter l'aide de la communauté internationale pour secourir les sinistrés de la région de Sichuan et faciliter l'intervention des organisations bénévoles d'aide humanitaire pour la distribution de l'aide. Il souligne l'importance du soutien de l'Union, de ses États Membres et de la communauté internationale pour la phase de reconstruction dans la région sinistrée.

Les autorités chinoises sont invitées à saisir cette occasion historique de montrer au monde que le fait d'avoir autorisé l'organisation des jeux olympiques à Pékin a fourni une chance unique de renforcer le respect des droits de l'homme dans ce pays en accordant la grâce à tous les prisonniers politiques et défenseurs des droits de l'homme qui se trouvent en prison, y compris ceux qui ont été emprisonnés au Tibet à la suite de l'émeute de mars 2008 (sauf ceux, évidemment, qui sont coupables de crimes violents). Le Parlement demande, en outre, aux autorités chinoises de mettre un terme à la discrimination dont sont victimes les migrants ruraux et les minorités ethniques ainsi que de cesser le harcèlement des syndicalistes, des juristes et des journalistes qui dénoncent des cas de violations de droits fondamentaux.